

Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (Nouvelle Alliance)

Contributions de la Société Civile pour le rapport d'Initiative de la Commission Développement

Mars 2016

Les producteurs de l'agriculture familiale et paysanne produisent plus de 70% de l'alimentation en Afrique¹ et représentent collectivement les premiers investisseurs dans l'agriculture. Mettre terme à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent africain nécessite leur pleine participation et la promotion d'un système de production agricole basé sur les droits humains et la souveraineté alimentaire via une gestion et un contrôle local des ressources naturelles, semences, terre, eau, mais aussi des connaissances et des technologies.

Depuis son lancement lors du sommet du G8 en 2012, les organisations de la société civile ont dénoncé les impacts négatifs de la Nouvelle Alliance sur les populations et l'environnement. Cette initiative est profondément biaisée et inappropriée car elle se focalise, au détriment des producteurs de l'agriculture familiale et paysanne, sur le développement d'un système alimentaire dépendant aux intrants et dirigé par les multinationales alors que ce modèle de développement est considéré comme dépassé dans le rapport d'expertise demandé par la Commission Développement et réalisé par Olivier De Schutter². Face à cette situation, ce sont plus de 100 organisations africaines et du monde entier qui l'an dernier, ont appelé les gouvernements participants à arrêter leur soutien à la Nouvelle Alliance³.

Rapport d'étape de la Nouvelle Alliance 2014-2015

La Nouvelle Alliance a produit à la fin de l'année 2015 son propre rapport d'étape pour suivre son impact. Cependant, pour un projet qui engage 6,3 Milliards de Dollars⁴ (5,8 Milliards d'Euros) de fonds publics des membres du G7, le rapport ne fournit pas les éléments nécessaires de redevabilité.

- **Le rapport se concentre sur les besoins des entreprises et non sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la pauvreté** : Les recommandations du rapport concernent la manière de lever les barrières aux investissements des entreprises, encourageant gouvernements et bailleurs à remédier aux entraves au « climat des affaires ». Il n'y a aucune évaluation concrète des impacts des projets sur la sécurité alimentaire et la pauvreté : le rapport oublie complètement les besoins des producteurs et des populations. Nous sommes très loin des objectifs premiers annoncés pour la Nouvelle Alliance : réduire la faim et la pauvreté.
- **Un manque d'évaluation de l'impact sur les producteurs de l'agriculture familiale et paysanne** : Un indicateur suivi est le pourcentage de réformes politiques réalisées or ces réformes bénéficient avant tout aux entreprises en réduisant les contrôles aux exportations et la fiscalité et en facilitant le transfert des terres communautaires vers les investisseurs. Le rapport n'évalue pas du tout l'impact de ces réformes sur les producteurs de l'agriculture familiale et paysanne: perte de contrôle sur les terres et les semences, marginalisation des marchés locaux,

perte de fertilité des sols et de biodiversité. Enfin, le suivi du nombre d'emplois créés n'est pas suffisant pour rendre compte de la réalité : il faut considérer la qualité des emplois créés (sécurité de l'emploi, salaires, conditions de travail, ...) et suivre les pertes d'emplois résultant des investissements et projets de la Nouvelle Alliance.

- **Le rapport d'étape est contredit par toutes les autres études sur la Nouvelle Alliance** : Dans son rapport d'expertise, Olivier De Schutter fait le constat clair que la Nouvelle Alliance est extrêmement déficiente dans de nombreux domaines⁵. Toutes les études menées par les ONGs⁶ ont également révélé l'impact négatif de la Nouvelle Alliance : des cas d'accaparements de terre ainsi que des accords injustes d'agriculture contractuelle ont été documentés. La Nouvelle Alliance promeut les réformes législatives qui donnent aux multinationales le contrôle du secteur agricole en Afrique et elle affaiblit les moyens d'existence des populations.

Amendements sur le projet de rapport d'initiative de la Commission Développement

Compte-tenu des défaillances graves qui ont été documentées dans plusieurs études, nous appelons l'Union Européenne à retirer son soutien à la Nouvelle Alliance.

Concernant le processus lié au rapport d'initiative de la Commission Développement, nous appelons les députés européens à rejeter les amendements suivants, **par ordre de priorité** :

Amendements 113, 114, 115 : [Rejeter](#)

Logique : Les défaillances de la NASAN ont été clairement explicitées dans le rapport d'expertise d'Olivier De Schutter ainsi que dans de nombreuses études.

Amendement 52 : [Rejeter](#)

Logique : La poursuite de la mise en œuvre des réformes que les pays ont engagées dans le cadre de la Nouvelle Alliance risque très fortement d'impacter négativement l'agriculture familiale et paysanne, en augmentant les risques d'accaparements de terres et de dommages aux systèmes semenciers locaux.

Amendements 8, 59, 107 : [Rejeter](#)

Logique : Le soutien à la Nouvelle Alliance est en contradiction avec un objectif de développement des entreprises locales car celles-ci ne peuvent rivaliser avec des entreprises multinationales qui bénéficient déjà d'une position dominante sur le marché. En mentionnant le « secteur privé », il est indispensable de différencier le secteur privé local (petites, moyennes et grandes entreprises) et les multinationales.

Amendements 22, 23, 25, 62, 63, 70 : [Rejeter](#)

Logique : Le rapport d'expertise d'Olivier de Schutter critique le focus exclusif sur les titres fonciers, du fait de leurs impacts en termes d'inégalités d'accès à la terre, particulièrement en défaveur des femmes. Les titres fonciers seuls ne peuvent en effet ni garantir un accès équitable à la terre ni sécuriser le régime foncier.

Les Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT) font état du besoin de reconnaître tous les droits légitimes à la terre, y compris les droits coutumiers. L'article 3.1.1 indique que (les Etats devraient) « reconnaître et respecter tous les détenteurs de droits fonciers légitimes et leurs droits. Ils devraient prendre des mesures raisonnables pour identifier,

enregistrer et respecter les détenteurs de droits fonciers légitimes et leurs droits, que ceux-ci soient formellement enregistrés ou non. »

Amendements 96, 97 : [Rejeter](#)

Logique : L'UE a adopté le principe de précaution concernant les OGM. Ses politiques hors Europe devraient être cohérentes avec ce principe.

Amendement 74 : [Rejeter](#)

Logique : Le Consentement Libre Préalable et Eclairé (CLPE) des populations impactées est un prérequis crucial et nécessaire pour toute opération foncière. Dans cette logique, nous soutenons fortement l'adoption de l'amendement n°72.

Amendement 87 : [Rejeter](#)

Logique : La convention de l'UPOV révisée en 1991 n'est pas adaptée pour les pays en développement car elle favorise les semences commerciales et les grandes entreprises semencières. Elle perturbe et menace le fonctionnement du système existant de semences paysannes, dans lequel les paysans peuvent conserver, stocker et échanger les semences. Ce système est peu coûteux, maintient la biodiversité et renforce la résilience.

Amendement 14 : [Rejeter](#)

Logique : De nombreuses études sur la Nouvelle Alliance ont rapporté le manque de participation des paysans et producteurs de l'agriculture familiale, ainsi que les déficiences concernant les mécanismes de gouvernance et la redevabilité.

Amendements 54, 102 : [Rejeter](#)

Logique : Les accords-cadres de coopération ne donnent pas assez d'informations sur les projets d'investissement. La publication des lettres d'intention (LOIs) est vitale pour le suivi des projets de la Nouvelle Alliance et de leurs impacts.

- 1 HLPE. 2013. Investing in smallholder agriculture for food security. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome. IFAD, UNEP 2013. Smallholders, food security and the environment. Rome.
- 2 Directorate General for External Policies Policy Department (16 Nov 2015). The New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa, p34.
- 3 <http://www.actionaid.org/2015/06/call-civil-society-organizations-their-governments-new-alliance-food-security-and-nutrition->

- 4 New Alliance for Food Security and Nutrition and Grow Africa Joint Annual Progress Report 2014-2015, p.9.
- 5 Directorate General for External Policies Policy Department (16 Nov 2016). The New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa, p4.
- 6 <https://docs.google.com/document/d/1ic7MJbh-Af4mIT0avk1NN0svJMyb5CQ8PBcJPKF1OQ8/edit>

